

ÉPREUVES MINISTÉRIELLES MEQ ET SESSION D'EXAMENS DE JUIN

Chers parents,

Par la présente, nous vous transmettons des renseignements relatifs aux épreuves ministérielles. La période de la passation des épreuves ministérielles et de la session d'examens de juin arrive à grands pas. Il est impératif pour vous et votre enfant de connaître les consignes générales.

CONSIGNES GÉNÉRALES DU MEQ :

- **Appareils numériques :**

Notez qu'il est strictement défendu d'avoir en sa possession tout appareil numérique (cellulaire(s), montre intelligente, écouteurs, lecteur MP3 ...). Un bris de cette règle implique la note « 0 » à l'épreuve.

Nous recommandons fortement à votre enfant de laisser son appareil numérique ou ses appareils numériques à la maison selon le calendrier des épreuves ministérielles et de la session d'examens de juin. Il peut également le ou les laisser dans son casier, mais nous ne nous tenons pas responsables des objets perdus ni volés.

- **Absence :**

La présence à l'école de votre enfant est obligatoire dès 7 h 45. Une absence engendrera une reprise de l'épreuve selon l'horaire de la session d'examen d'août 2022 (mois de juillet et août).

Les motifs d'absences reconnus sont toujours ceux liés à la Covid-19 (isolement, classes fermées, etc.) ainsi que ceux qui figurent au Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles:

- ✓ Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- ✓ Décès d'un proche parent;
- ✓ Convocation d'un tribunal;
- ✓ Participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

Toute autre absence entraîne la mention ABS pour la compétence ou le volet pour ce cours.

- **Carte étudiante :**

Il est obligatoire pour votre enfant d'avoir en sa possession sa carte étudiante et de la présenter lors de la passation des épreuves ministérielles et des évaluations de la session d'examens de juin.

- **En classe :**

En tout temps, il est interdit de communiquer avec d'autres élèves, et ce, peu importe la forme de communication (regard, parole, échange de documents, dépôt de l'épreuve sur le bureau avec présentation des réponses ...). La tricherie entraîne automatiquement la note « 0 ».

ÉPREUVES MINISTÉRIELLES MEQ ET SESSION D'EXAMENS DE JUIN

Sur le site Web du ministère de l'Éducation, vous pouvez consulter divers documents concernant les épreuves ministérielles. Voici quelques liens intéressants :

HORAIRE DE LA SESSION D'EXAMEN ET DE LA REPRISE DES ÉPREUVES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION :

- * [Horaire des épreuves ministérielles](#) (voir la section Enseignement secondaire)

GUIDES À L'INTENTION DES PARENTS :

- * [Anglais 5e secondaire -programme de base](#)
- * [Anglais 5e secondaire -programme enrichi](#)
- * [Français 2e secondaire](#)
- * [Français 5e secondaire](#)
 - [Présentation de l'épreuve en capsule vidéo](#)
- * [Mathématique 4e secondaire](#)
- * [Science et technologie 4e secondaire](#)

Merci de votre collaboration.

En souhaitant une bonne session d'examens à votre enfant!